



Demande d'exonération de la part fixe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) pour l'année 2024

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Atteste faire éliminer les déchets désignés ci-dessous :

.....
.....
.....

Par les prestataires suivantes :

.....
.....
.....

À joindre : justificatifs relatifs à l'élimination des déchets susnommés (contrat, factures récentes, attestation sur l'honneur, etc.)

Sollicite une exonération de la part fixe de la TEOMi pour les locaux professionnels exploités, référencés au cadastre sous le numéro : pour l'année 2024.

Information : identification de la parcelle et de la section sur www.cadastre.gouv.fr

ATTENTION

Les demandes reçues hors délai ou incomplètes seront rejetées.

Fait à Le

Signature et cachet

Dossier complet, à envoyer avant le 31 août 2023 soit par e-mail (secretariat@grandouesttoulousain.fr), soit par courrier (10 rue François Arago · BP 40007 · 31830 Plaisance-du-Touch.